

DU RAPPORT PARENT AU RAPPORT DEMERS

PETITE HISTOIRE DES RAPPORTS GOUVERNEMENTAUX ET DE LEURS EFFETS SUR LE RÉSEAU COLLÉGIAL

Plus d'une année après la publication du rapport du chantier sur l'offre de formation collégiale dirigé par Guy Demers et alors que les débats sur son contenu sont encore en cours, on peut s'interroger sur le devenir d'un tel document. Les différents rapports que commande le ministère de l'Éducation au fil du temps sont-ils tablettés ou, au contraire, les recommandations qu'ils contiennent prennent-elles force de loi en étant intégrées sous une forme ou une autre dans une « politique éducative » ?

Depuis près de cinq décennies, de nombreux rapports ont été commandés par les gouvernements successifs, notamment à la suite de crises, comme celle de 2012 avec le mouvement étudiant, ou bien lorsque les cégeps sont remis en question par des organismes, comme cela a été le cas avec la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec (Richer, 2014) ainsi que la Fédération des commissions scolaires du Québec (Bédard, 2003). Or, il est possible de montrer comment ces propositions et textes officiels, toujours issus de consultations, ne demeurent pas lettre morte. Ils sont, au contraire, presque systématiquement suivis de modifications aux règles encadrant les activités des cégeps, principalement la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC).

Cet article vise à dresser le portrait des divers rapports gouvernementaux ayant traité des cégeps et propose d'évaluer leur influence dans l'évolution du cadre légal du réseau collégial.

Considérant l'existence d'une multiplicité de facteurs tant locaux, nationaux qu'internationaux pouvant influencer les décisions des ministres québécois de l'Éducation successifs, les rapports ne peuvent être considérés que comme l'un des

éléments explicatifs des changements apportés. L'étude de ces rapports n'en demeure pas moins pertinente pour suivre, au fil des années, l'évolution des débats dans le réseau collégial et pour démontrer l'importance de participer à toutes les consultations qui les précèdent.

COMMENT APPRÉHENDER LES RAPPORTS ?

Les rapports gouvernementaux qui sont issus de commissions d'enquête, de groupes d'experts ou d'institutions publiques permettent de mieux comprendre les sources des transformations du cadre légal d'un secteur donné. Pour les collèges, cet encadrement est constitué à la fois des règles budgétaires, des contrats de travail, de la loi sur les collèges, du RREC et des politiques institutionnelles. Ce cadre fait office de véritables « règles du jeu » pour tous les acteurs du réseau. Il influencera à la fois le parcours des étudiants, le travail des professeurs et des autres employés, mais également les rapports de pouvoir à l'intérieur des instances des cégeps et entre les collèges et l'État. Or, ces règles ont largement changé depuis la création des cégeps, et ces modifications ont souvent été effectuées à la suite de la publication d'un rapport. Ici, nous nous intéressons précisément à l'influence des rapports de consultation sur la loi sur les collèges et le régime pédagogique.

De nombreuses approches permettent d'étudier ce type de documents gouvernementaux. Alors que certains auteurs se sont intéressés à leur origine, notamment celle du rapport Parent (Corbo, 2002), d'autres ont plutôt étudié leur rôle de légitimation des changements qui les succèdent (Levasseur, 2000) ou encore la signification politique du choix du cadre de consultation mis en place par les différents gouvernements (Bourque et Avignon, 2015). Enfin – et c'est davantage dans cette dernière perspective que nous nous inscrivons dans le présent article –, des chercheurs ont exploré l'évaluation des retombées des changements législatifs et réglementaires qui en ont découlé (De Saedleer, 2002).

Le **tableau 1** présente les rapports que nous prendrons en considération. Ils ont en commun d'être tous issus d'une consultation impliquant plusieurs dizaines d'acteurs sociaux et portent soit sur l'ensemble de l'enseignement collégial, soit sur le système éducatif québécois au complet.



PIERRE AVIGNON

Conseiller politique
Fédération des enseignantes
et enseignants de cégep
(FEC-CSQ)



Parmi les sept rapports que nous avons pris en considération, quatre ont été commandés par le Parti libéral et trois par le Parti québécois (voir le [tableau 2](#)). À ce chapitre, les gouvernements ne se distinguent donc pas énormément. Les mandats confiés aux auteurs des rapports sont d'ailleurs assez larges. Il faut noter qu'après les débuts plus mouvementés du réseau collégial dans les années 1970, c'est davantage à partir des années 1990 que plusieurs rapports de consultation seront publiés. C'est également au cours de ces deux grandes périodes que nous pourrons observer des modifications à la loi sur les collèges et au régime pédagogique.

LES CÉGÉPS : UNE INSTITUTION ISSUE D'UN RAPPORT

Les principales propositions rédigées par les commissaires de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec – dont la création d'un ministère de l'Éducation, du Conseil supérieur de l'éducation, des polyvalentes, des «instituts» devenus cégeps et de l'Université du Québec – ont été rendues effectives par l'État québécois. Il s'agissait alors de permettre à chaque individu d'avoir accès, selon ses goûts et ses aptitudes, à l'éducation le plus longtemps possible, tout en répondant aux enjeux liés à l'explosion démographique et au besoin d'une main-d'œuvre plus spécialisée. Les cégeps, fusion des collèges classiques et des écoles de métiers, permettaient d'offrir dans un même établissement postsecondaire une formation générale commune à des jeunes qui pouvaient choisir entre une filière technique leur donnant accès au marché du travail et un programme préuniversitaire leur donnant accès à l'université. En faisant adopter la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en 1967 et en proposant un régime pédagogique provisoire, le gouvernement de l'Union nationale, dirigé par Daniel Johnson, mettra en œuvre plusieurs recommandations du rapport Parent pourtant commandé par le gouvernement libéral de Jean Lesage en 1961. Malgré cette volonté partagée de respecter l'une des principales recommandations issues de la commission d'enquête, soit la création des cégeps, le fonctionnement de ces derniers sera rapidement remis en question.

DU RAPPORT NADEAU DE 1975 AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE DE 1984

Dans un texte intitulé *L'expérience cégep : urgence d'un bilan*, deux éminents sociologues québécois, dont l'un des auteurs du rapport Parent, formulent très tôt des critiques à l'endroit des cégeps (Dumont et Rocher, 1973). Les auteurs s'interrogent notamment sur le degré de centralisation exercée par le ministère de l'Éducation ou encore sur la spécialisation des programmes d'études. À ces réflexions s'ajoute le contexte social de l'époque, soit celui d'une forte mobilisation étudiante et syndicale (Langlois et Caldwell, 1986).

C'est dans ce contexte qu'en 1973, le ministre de l'Éducation décidera de mandater le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) pour organiser une première grande consultation sur le réseau collégial. Après avoir reçu plus de 300 mémoires, le CSE publie en 1975 le document *Le collège : rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial* (CSE, 1975). Les idées contenues dans ce rapport (davantage connu sous le nom de son rédacteur, Jean-Guy Nadeau), soit l'approche programme, l'évaluation institutionnelle des programmes et des enseignants

| TABLEAU 1 | RAPPORTS GOUVERNEMENTAUX RETENUS PORTANT SUR LE RÉSEAU COLLÉGIAL (1966-2014) |
|-----------|--|
| | RAPPORT PARENT (Parent, 1966) |
| | Étude de l'ensemble du système éducatif dans la province de Québec, particulièrement son mode d'organisation et de financement. |
| | RAPPORT NADEAU (CSE, 1975) |
| | Réflexion sur l'état du réseau collégial après ses premières années d'existence et propositions d'orientations pour son avenir. |
| | RAPPORT DU CONSEIL DES COLLÈGES (Conseil des collèges, 1992) |
| | Consultation sur l'organisation de l'enseignement collégial et sur son apport à la société québécoise. |
| | RAPPORT DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION (MEQ, 1996) |
| | Consultation sur les attentes de la population et des acteurs scolaires concernant l'avenir de l'ensemble du système éducatif québécois. |
| | DÉCLARATION FINALE DU SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE (Gouvernement du Québec, 2000) |
| | Proposition d'instaurer des plans de réussite pour tous les ordres d'enseignement. |
| | ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (MELS, 2005) |
| | Orientations visant la réussite des élèves, la réponse aux besoins de formation et des régions et la collaboration plus étroite des collèges entre eux et avec les partenaires des autres ordres d'enseignement. |
| | RAPPORT DEMERS (Demers, 2014) |
| | Consultation et recommandations sur l'offre de formation collégiale (incluant la formation à distance et les étudiants étrangers), la définition des créneaux régionaux de formation et l'optimisation de l'offre de formation continue. |



et une offre de formation plus flexible, ne cesseront d'influencer la transformation de l'enseignement collégial au fil des ans. Après la publication de ce rapport sous la gouverne du Parti libéral, c'est le Parti québécois qui relancera les débats avec le *Livre blanc* (projet du gouvernement à l'endroit des cégeps) de 1978 (Province de Québec, 1978). On assistera alors à des premières modifications du cadre légal qui s'inspireront en partie du rapport Nadeau. D'une part, la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel sera modifiée en 1979 et on apportera des changements à la composition des conseils d'administration des collèges. Toutefois, malgré une réduction de la place accordée aux professeurs au sein des CA, le projet de loi n'ira pas aussi loin que le rapport Nadeau, qui proposait d'en exclure les employés. D'autre part, il faut noter la création du Conseil des collèges, proposée par le rapport Nadeau. Enfin, quelques années plus tard, en 1984, le Règlement sur le régime pédagogique du collégial sera adopté, notamment sous l'influence de ce même rapport. On y trouvera alors l'obligation pour les collèges de se doter d'une Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et l'implantation des Attestations d'études collégiales (AEC).

DU RAPPORT DU CONSEIL DES COLLÈGES DE 1992 À LA RÉFORME ROBILLARD DE 1993

Tout au long des années 1980, c'est le nouveau Conseil des collèges qui, jusqu'à sa disparition en 1993, animera les débats. Cette institution publiera de nombreux documents de recherche et mènera une importante consultation débutant en 1990. Amorcée par un document intitulé *Vers l'an 2000: les priorités de développement de l'enseignement collégial* (Conseil des collèges, 1990), cette dernière entraînera la rédaction d'un rapport reposant sur près de 60 mémoires. Portant sur le thème du renouveau de l'enseignement collégial, le rapport du Conseil des collèges de 1992 allait alors paver la voie à d'importants changements. Nous ne pouvons pas présenter ici de manière détaillée le contenu de ce document volumineux de plus de 400 pages, mais ses principales propositions sont les suivantes: modifications à la formation générale, mise en œuvre de l'approche programme, création de la Commission des études, décentralisation et renforcement de l'évaluation dans plusieurs de ses aspects.

Ces recommandations seront largement reprises dans les amendements à la loi sur les collèges et les modifications au régime des études présentés par la ministre libérale Lucienne Robillard en 1993. La création de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), la disparition du Conseil des collèges et l'introduction de l'approche par compétences seront très symboliques de cette réforme qui mettra aussi en

place la Commission des études, instaurera des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes, fera plus de place aux membres externes dans les CA, introduira l'épreuve uniforme de français et les épreuves synthèses ainsi que la diminution de cours de philosophie et d'éducation physique afin d'ajouter des cours de langue seconde obligatoires (MESS, 1993). Ces transformations auront un effet important sur la vie dans les cégeps, particulièrement en ce qui a trait à la tâche des professeurs, entre autres par la mise en place de l'approche par compétence, et entraîneront l'effritement de la notion de réseau collégial, provoqué par la décentralisation de l'élaboration des programmes d'études (Avignon, 2013).

Plutôt que d'être reléguées aux oubliettes, les idées contenues dans les rapports gouvernementaux reprennent vie dans les textes officiels.

NOUVELLES TENTATIVES DE TRANSFORMATION DE 1995 À 2005 : ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION, SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE ET FORUM SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Malgré les changements importants effectués par ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la *réforme Robillard*, plusieurs grandes consultations seront encore tenues de 1995 à 2005 et entraîneront la publication d'autres rapports.

C'est par l'adoption d'un décret en 1995 que le gouvernement du Parti québécois, récemment de retour au pouvoir, décidera de mettre en place un forum de réflexion pour mieux définir « l'expression des besoins et des attentes de la population en matière d'éducation » (MEQ, 1996, p. 89). Le rapport final intitulé *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires* (MEQ, 1996) résultera du dépôt de plus de 2 000 mémoires et de 56 audiences auxquelles prendront part des milliers de personnes. Les commissaires de ce forum affirmeront toutefois:

« Nous ne nous aventurerons pas à proposer des changements à la pièce, pour ne pas compromettre une réforme (Robillard) qui vient à peine de commencer et dont les visées et les voies d'action nous paraissent justes » (MEQ, 1996, p. 29).

Les recommandations propres au collégial seront donc très limitées. Cela n'empêcha pas la ministre de l'Éducation de l'époque, Pauline Marois, de modifier la loi sur les collèges en 1997 et le RREC en 1998, entraînant ainsi une plus grande décentralisation des responsabilités vers les collèges en matière d'élaboration des programmes d'études. À titre d'exemple, les



cégeps pourront dorénavant offrir une Attestation d'études collégiales (AEC) dans un domaine de formation technique pour lequel ils ne proposent pas le DEC.

L'enjeu de la réussite avec des cibles de diplomation sera également très présent dans le rapport des États généraux et trouvera une mise en œuvre plus directe quelques années plus tard. C'est en effet à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse de 2000, organisé par François Legault, devenu à son tour ministre de l'Éducation, que de nouvelles modifications seront apportées à la loi sur les collèges en 2002. Les cégeps devront désormais adopter des plans stratégiques et de réussite.

En 2004, encore à la suite d'un changement de gouvernement, c'est au tour du ministre libéral de l'Éducation, Pierre Reid, de mettre sur pied un Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial. L'évènement, qui constituera en partie une réponse à la Fédération des commissions scolaires du Québec d'abolir les cégeps (Bédard, 2003), réunira plus de 400 personnes, et 110 mémoires seront déposés au bureau du ministre (MELS, 2005). Le document de consultation, publié la même année que la tenue du Forum, fait état de l'avis des participants sur le modèle de l'enseignement collégial québécois, le cheminement des étudiants, la contribution des collèges au développement du Québec et de ses régions ainsi que le financement du réseau. En guise de réponse négative à la Fédération des commissions scolaires, une des principales conclusions de ce Forum consistera en une réaffirmation gouvernementale quant au maintien du réseau collégial.

L'analyse des rapports issus de consultations et de leurs effets constitue donc une précieuse méthode pour comprendre les fondements des transformations au cadre légal du réseau collégial et pour porter un regard critique sur ceux-ci.

Les orientations ministérielles déposées à la suite de ce Forum n'entraîneront toutefois pas de modifications à la loi sur les collèges. Certes, le projet de loi sur la gouvernance des cégeps de 2009 s'inspirait de certaines propositions issues du Forum de 2004, mais il ne fut pas adopté. Cependant, de 2007 à 2010, le RREC connaîtra plusieurs modifications dont on peut retrouver les traces dans les orientations ministérielles de 2005, notamment l'assouplissement des règles d'admission (admission avec un diplôme d'études professionnelles, sous certaines conditions de réussite ultérieure de cours du secondaire ou sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes).

DU SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE 2013 AU RAPPORT DEMERS DE 2014

Dans le sillage de la crise étudiante de 2012, la tenue du Sommet sur l'enseignement supérieur de l'hiver 2013 déclenche la mise sur pied de cinq «chantiers» de travail qui donneront lieu à autant de rapports. Pour les cégeps, le chantier sur l'offre de formation collégiale dirigé par Guy Demers entrainera la publication de deux rapports : d'étape et final (Demers, 2014). Ces documents ont été rédigés en moins de deux ans à la suite d'une consultation auprès d'une quarantaine d'acteurs du réseau collégial et de la société québécoise. Le nombre de groupes consultés était donc moins important que pour les autres rapports présentés précédemment. Les thèmes suivants ont été abordés : formation à distance, étudiants étrangers, mobilité étudiante et encadrement de la compétition entre cégeps. Ces travaux commandés sous la gouverne du Parti québécois se sont retrouvés entre les mains de ministres libéraux. Un comité de travail a d'ailleurs été mis en place par le ministre Bolduc (avant son remplacement par François Blais) pour mettre en œuvre les recommandations de ce rapport. Ce comité travaille depuis sur les axes suivants : la formation à distance, l'internationalisation, la carte des programmes et le financement, la formation générale, la formation continue, des changements réglementaires et législatifs ainsi que les systèmes d'information.

Au moment d'écrire ces lignes, très peu d'informations étaient disponibles concernant les travaux de ce comité et aucune modification législative ou réglementaire ne nous permettait de mesurer les effets concrets du rapport Demers.

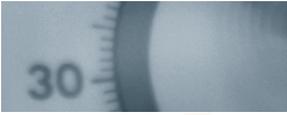
LES RAPPORTS ISSUS DE CONSULTATIONS ONT-ILS ÉTÉ TABLETTÉS ?

Notre examen démontre que, mises à part certaines nuances, plusieurs des recommandations que contenaient les rapports présentés ont pris force de loi au lieu d'être tablettés. Malgré les changements de parti au pouvoir, la séquence «consultation, rapport, projet de loi, modification au régime des études» a pu être observée à plusieurs reprises, comme on peut le voir dans le [tableau 2](#).

Plutôt que d'être reléguées aux oubliettes, les idées contenues dans les rapports gouvernementaux reprennent vie dans les textes officiels. L'affirmation est tellement évidente pour le rapport Parent qu'on le confond souvent avec la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel ou que l'on



| RAPPORTS DE CONSULTATION ET LEURS EFFETS SUR LA LOI SUR LES COLLÈGES ET LE RÉGIME PÉDAGOGIQUE (1966-2014) | | | |
|---|--|--|--|
| PARTI À L'ORIGINE DU RAPPORT | MODIFICATIONS LÉGISLATIVES | MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES | PARTI AYANT EFFECTUÉ LES MODIFICATIONS |
| RAPPORT PARENT (1966) | | | |
| Parti libéral | Adoption de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (1967) | Entrée en vigueur du Régime pédagogique provisoire (1967) | Union nationale |
| RAPPORT NADEAU (1975) | | | |
| Parti libéral | Création du Conseil des collèges et modifications à la composition du Conseil d'administration (1979) | Entrée en vigueur du Règlement sur le régime pédagogique du collégial (1984) <ul style="list-style-type: none"> Création des AEC et instauration des Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) | Parti québécois |
| RAPPORT DU CONSEIL DES COLLÈGES (1992) | | | |
| Parti libéral | Création de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la Commission des études et nouvelles modifications à la composition du CA (1993) | Entrée en vigueur du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) (1993) <ul style="list-style-type: none"> Modifications aux cours de la formation générale obligatoire, épreuve uniforme de français, épreuve synthèse, politique institutionnelle d'évaluation des programmes | Parti libéral |
| RAPPORT DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION (1996) | | | |
| Parti québécois | Possibilité de créer des collèges régionaux (1997) | Modifications au RREC <ul style="list-style-type: none"> Assouplissement des règles d'admission et nouvelle décentralisation pour la détermination des activités d'apprentissage (1998) | Parti québécois |
| DÉCLARATION FINALE DU SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE (2000) | | | |
| Parti québécois | Obligation d'établir un plan stratégique et un plan de réussite (2002) | | Parti québécois |
| FORUM SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (2004) | | | |
| Parti libéral | Projet de loi 110 sur la gouvernance visant à modifier la loi sur les collèges (2009) – non adopté | Modifications au RREC <ul style="list-style-type: none"> Admission sous conditions ou sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes, DEC sans mention de spécialité et diplôme de spécialisation d'études techniques (2007 à 2010) | Parti libéral |
| RAPPORT DEMERS (2014) | | | |
| Parti québécois | Travaux du comité Rouiller portant sur: <ul style="list-style-type: none"> Formation à distance, internationalisation, carte des programmes et financement, pédagogie (formation générale), formation continue, changements réglementaires et législatifs et systèmes d'information | | Parti libéral |



oublie parfois qu'il n'a pas été appliqué à la lettre. Le rapport du Conseil des collèges de 1992 a aussi transformé la réalité collégiale : on y trouve en effet presque tous les grands changements législatifs et réglementaires de la réforme de 1993. Cependant, il est vrai que certaines recommandations, dont celles du rapport Nadeau publié par le CSE en 1975, ont pris plus de temps avant d'être mises en œuvre.

L'analyse des rapports issus de consultations et de leurs effets constitue donc une précieuse méthode pour comprendre les fondements des transformations au cadre légal du réseau collégial et pour porter un regard critique sur ceux-ci. Même si les recommandations qui sont issues de ces rapports ne sont jamais reprises intégralement et même si ces rapports ont été commandés par un autre parti, le processus qui a mené à leur rédaction permet au parti au pouvoir de justifier des changements. Partant de ce constat, on peut présumer que le rapport Demers ne restera pas en plan et qu'il servira à légitimer les prochaines modifications à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel de même qu'au Règlement sur le régime des études collégiales. ◆

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AVIGNON, P. *Vingt ans après la réforme Robillard : bilan critique*, document thématique du XX^e Congrès de la FEC-CSQ, 2013.

BÉDARD, D. *Les études secondaires et post secondaires. Propositions de réorganisation pour améliorer la performance du système d'éducation au Québec*, Québec, Fédération des commissions scolaires du Québec, 2003.

BOURQUE, M. et P. AVIGNON. « Le recours aux commissions d'enquête et aux groupes de travail dans les secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation : 1960-2014 », *Bulletin d'histoire politique*, printemps 2015.

CONSEIL DES COLLÈGES. *Vers l'an 2000 : les priorités de développement de l'enseignement collégial*, document de consultation, Québec, Gouvernement du Québec, 1990.

CONSEIL DES COLLÈGES. *L'enseignement collégial : des priorités pour un renouveau de la formation*, Québec, Gouvernement du Québec, 1992.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (CSE). *Le collège : rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial* (rapport Nadeau), Québec, Gouvernement du Québec, 1975.

CORBO, C. *L'éducation pour tous : une anthologie du rapport Parent*, Montréal, PUM, 2002.

DEMERS, G. *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS), Québec, Gouvernement du Québec, juin 2014.

DE SAEDELEER, S. *Décentralisation et autonomisation des cégeps : la production d'un effet établissement*, thèse de doctorat, Département de sociologie, Université de Montréal, Montréal, 2002.

DUMONT, F. et G. ROCHER. « L'expérience cégep : urgence d'un bilan », *Critère*, janvier 1973, p. 11-25.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Déclaration commune issue du Sommet du Québec et de la jeunesse*, Québec, Gouvernement du Québec, 2000.

LANGLOIS, S. et G. CALDWELL. « Les cégeps vingt ans après », *Recherches sociographiques*, vol. XXVII, n° 3, 1986.

LEVASSEUR, L. « La dérive instrumentale de la formation générale dans les collèges du Québec », *Sociologie et sociétés*, vol. 31, n° 1, 2000, p. 197-211.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (MEQ). *Les États généraux sur l'éducation 1995-1996. Renover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation, Québec, Gouvernement du Québec, 1996.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU LOISIR ET DU SPORT (MELS). *Orientations ministérielles sur l'avenir de l'enseignement collégial québécois*, Québec, Gouvernement du Québec, 2005.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE (MESS). *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle. L'enseignement collégial québécois : des orientations d'avenir et mesures de renouveau* (réforme Robillard), Québec, Gouvernement du Québec, 1993.

PARENT, A.-M. *Rapport royal d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec* (rapport Parent), Québec, Ronalds Federated Ltd, 1963-1966.

PROVINCE DE QUÉBEC. *Les collèges du Québec, nouvelle étape : Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps* (Livre blanc), Québec, 1978.

RICHER, J. « Les jeunes libéraux veulent abolir les cégeps », *Le Devoir*, 8 août 2014.

Pierre AVIGNON, titulaire d'une maîtrise en science politique de l'Université de Montréal, est conseiller politique à la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) depuis 2005. Il a présenté une communication sur le thème de l'évolution des politiques éducatives dans le réseau collégial lors du colloque de l'AQPC de 2012 à la suite d'un congé de perfectionnement réalisé au Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST).
Avignon.Pierre@csq.qc.net

UNE INVITATION

Savez-vous que les abonnés de la revue et les membres individuels de l'AQPC peuvent commenter en ligne les articles publiés dans la revue ? Pour ce faire, rien de plus simple : connectez-vous au site (dans le haut de la page d'accueil [aqpc.qc.ca]), trouvez la page de l'article que vous voulez commenter (par exemple à partir des sommaires des numéros [aqpc.qc.ca/revue/rechercher-article#par-sommaires-des-num-ros]) et exprimez-vous !